

Situation financière au [....] / [....] / [.....]

	Montant	Observations éventuelles
En caisse	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sur compte courant	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Placement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	

## Pièces à joindre à la demande de subvention

	1 <sup>re</sup> demande	Renouvellement	Si modification
Statuts signés	X		X
Récépissé de dépôt à la Préfecture	X		X
Composition du Conseil d'Administration	X		X
R.I.B. de l'association	X	X	X
Contrat d'Engagement Républicain	L'association atteste de sa souscription au CER en signant la page 9 du cerfa		
Dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale	X	X	
Derniers comptes approuvés	X	X	
Fiche R.G.P.D.	X	X	X

Les associations qui perçoivent de la ville d'Avermes une subvention représentant, soit plus de 50% de leur budget, soit un montant supérieur ou égal à 23 000 € sur l'année de référence, doivent lui adresser le bilan certifié conforme du dernier exercice connu. Une association Loi 1901 n'a pas vocation à thésauriser.